

🏠 Livret d'accueil du PMPR

PÔLE DE *MÉDECINE PHYSIQUE* ET DE *RÉADAPTATION*



FONDATION
mallet
moteur d'espoir pour le handicap

Pôle de médecine
physique et de
réadaptation

Sommaire

Le mot du Président	p.1
Le mot du Directeur Général	p.2
1. Votre admission	p.3
2. Vos frais d'hospitalisation	p.4
3. Les prestations payantes	p.5
4. Votre séjour au PMPR	p.6
Informations générales	
Consignes de sécurité	
Informations médicales	
Confort	
5. L'animation de vos temps de vie	p.9
6. Nos équipes	p.10
7. Les plateaux techniques et les métiers	p.12
8. Vos droits	p.14
9. Vos sorties	p.16
10. Amélioration continue de la qualité et de la sécurité des soins	p.17
Informations pratiques	





Nous voulons faire bouger les lignes des conformismes.

La Fondation montre, depuis son origine, que la force de conviction et la volonté peuvent faire bouger les lignes des conformismes. Son éthique vise à construire une société plus fraternelle et solidaire qui accueille pleinement et donne toutes leurs chances aux personnes en situation de handicap moteur. Une Charte de nos valeurs et un Projet Fondation ont été établis pour servir de référence à nos activités.

Notre engagement est un acte citoyen.

Les personnes souffrant de handicap, malgré les apparences, ne sont pas différentes: elles ont des joies et des peines, des envies et des souffrances. Leurs capacités cognitives et inventives sont souvent exceptionnelles. Elles sont particulièrement sensibles au regard d'autrui et à la qualité de la vie collective. Elles nous offrent, en tous cas, une puissante leçon de vie. La Fondation combat tous les comportements d'exclusion. Parce qu'ils contiennent les ferments qui conduisent au racisme et à la dictature. Parce qu'ils vont à l'encontre de la nature même de l'homme et des sociétés humaines faites de diversité. Le degré d'engagement d'une société aux côtés des personnes en situation de handicap est une bonne mesure de son degré de civilisation. Notre engagement est un acte citoyen.

Nous cherchons à marier au mieux professionnalisme et humanité.

Pour accompagner les patients vers un projet de vie personnelle et sociale, la Fondation met en œuvre des pratiques et des techniques professionnelles performantes et personnalisées. L'exigence de qualité concerne toutes les fonctions, tout le personnel, à tous les niveaux de responsabilité. Professionnalisme et humanité guident notre action quotidienne.

Nous mettons toute notre énergie et notre cœur pour que notre PMPR soit un moteur d'espoir pour chaque patient.

Étienne Mallet
Président

Le mot du **directeur général**



Bernard Gouttefarde
Directeur Général, directeur
général de la Fondation Mallet



Stéphanie Dor
Directrice en charge du pôle
médical, soignant et petite
enfance

Vous entrez au sein du Pôle de Médecine Physique et de Réadaptation (PMPR), l'un des quatre établissements créés, gérés et animés par la Fondation Mallet. Il est situé sur le site de Richebourg, en proximité, à tous niveaux, des trois autres établissements :

- Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM)
- Institut d'Éducation Motrice (IEM)
- Micro-crèche "Les Petits Pas"

Vous avez choisi de nous confier votre parcours de soins de rééducation et de réadaptation. Nous vous remercions de votre confiance. Notre préoccupation au quotidien est de vous accompagner vers le recouvrement d'une autonomie optimale. Pour atteindre cet objectif et répondre au mieux à vos attentes, nous avons mis en place d'importants moyens humains, matériels et technologiques. L'attention que nous portons à la personne, à sa participation à toutes les étapes de son projet thérapeutique, à son accueil, à l'ambiance dans laquelle se déroulent les soins, et surtout à l'expérience et aux compétences de nos équipes, témoigne de notre volonté de mettre au service de votre rétablissement les meilleurs atouts possibles.

La Fondation Mallet souhaite par ces aspects, pleinement incarner sa philosophie et devenir votre moteur d'espoir !

Vous trouverez dans ce livret toutes les informations pratiques nécessaires pour faciliter votre parcours de soins dans notre établissement et vous approprier cet espace. Il vous aidera à vous orienter au sein des services et des infrastructures, à connaître les démarches à effectuer ainsi que vos droits.

Gardez-le précieusement pendant votre séjour !

UN ÉTABLISSEMENT DE SANTÉ PRIVÉ D'INTÉRÊT COLLECTIF

Le Pôle de Médecine Physique et de Réadaptation (PMPR) qui vous accueille à Richebourg est doté de 50 lits d'hospitalisation complète et de 15 places d'hospitalisation de jour. C'est un Établissement de Santé Privé d'Intérêt Collectif qui participe aux missions de service public hospitalier. Il pratique depuis 1978 des soins de rééducation, de réadaptation et de réinclusion sociale de patients porteurs de handicaps moteurs et d'affections du système nerveux. Le PMPR est d'ailleurs reconnu dans cette spécialité neurologique en vertu du décret du 17 avril 2008 comme centre d'expertise et de recours pour patients adultes. Il peut également accueillir dans le cadre de son activité dite "indifférenciée adulte" des patients nécessitant une hospitalisation en soins de suite et réadaptation mais sans spécialisation. Ses activités sont reconnues et autorisées par décision de l'Agence Régionale de Santé du 27 septembre 2010.

1

Votre *admission*

FORMALITÉS ADMINISTRATIVES

En hospitalisation complète,

les entrées sont prévues du lundi au jeudi de 14h à 16h30.

En hospitalisation de jour,

les arrivées sont organisées du lundi au vendredi et les horaires vous sont communiqués au plus tard 48 heures avant votre arrivée par le secrétariat médical.

Le planning de vos soins vous sera communiqué le premier jour.

Les documents suivants vous seront demandés :

- L'original de votre Carte Nationale d'Identité
- L'original de votre Carte Vitale à jour ou de votre attestation en cours de validité
- Votre carte de mutuelle en cours de validité



FORMALITÉS MÉDICALES

Vous devez remettre au secrétariat médical les documents médicaux en **vo**tre possession :

- compte-rendu (d'hospitalisation, opératoires...),
- lettre d'admission,
- carte de groupe sanguin,
- prescriptions de traitements en cours,
- médicaments nécessaires pour 48 heures,
- examens de laboratoire,
- électrocardiogrammes,
- imagerie médicale (radios, IRM, scanner...),
- et de signaler toute forme d'allergie connue (médicamenteuse, alimentaire ou autre).

Pensez à signaler aux infirmières toutes formes d'allergies auxquelles vous êtes sensible (médicamenteuses, alimentaires, autres).



SERVICE SOCIAL

Une assistante sociale est à votre disposition pour vous aider dans vos droits et vos démarches administratives tout au long de votre séjour.

2

Vos **frais** d'hospitalisation

HOSPITALISATION COMPLÈTE

Les frais d'hospitalisation en vigueur sont indiqués dans le tableau récapitulatif joint au livret d'accueil. Ils sont affichés au secrétariat médical, au service social, dans les chambres et aux admissions.

Si vous êtes assuré social

Vos frais de séjour sont pris en charge à 100% à l'une des conditions suivantes :

- vous êtes en Affection Longue Durée (ALD)
- vous venez à la suite d'une opération chirurgicale (cas supérieur à 120€)
- vous êtes en accident du travail reconnu par votre caisse d'assurance maladie
- vous êtes en invalidité reconnue
- dès le 31^e jour du cumul de vos hospitalisations



Si vous n'êtes pas assuré social

- vous êtes redevable de la totalité des frais de séjour.

Attention !

La prise en charge à 100% ne couvre pas les prestations annexes (chambre individuelle, téléphone...), ni le forfait journalier qui peut être couvert en partie ou en totalité par votre mutuelle.

HOSPITALISATION DE JOUR

Vos frais de séjour sont soumis aux mêmes règles qu'en hospitalisation complète.

- Vous êtes exonérés du forfait journalier.
- Vos frais de transport ne sont pas systématiquement pris en charge par votre assurance maladie. Pour cela, veuillez vous rapprocher du service des admissions.

AVANT TOUTE HOSPITALISATION
N'hésitez pas à contacter le service des admissions qui pourra vous donner des informations, vous apporter des aides ou vous trouver des solutions à la prise en charge de votre séjour dans notre établissement. (Tél. 01 34 85 36 16)

3

Les **prestations** payantes



Chambre individuelle

Vous pouvez en bénéficier au tarif de 65 €/jour. La location de la télévision est comprise.

Il ne vous sera facturé chaque mois que ce que votre mutuelle ne prend pas en charge.

Si vous ne possédez pas de mutuelle, veuillez vous rapprocher du service des admissions.

Téléphone

Un téléphone est à votre disposition au chevet de chaque lit. Il est mis en service uniquement à votre demande. Nous vous demanderons pour cela un chèque de caution d'un montant de 30€.

Si vous ne passez aucune communication, cette prestation est gratuite.

Lorsque vous passez des appels vers l'extérieur, 5,50€ de frais d'ouverture de ligne seront facturés.

Vos consommations sont facturées par tranche de 30€.

Accueil de vos proches

Prestations à réserver 48h à l'avance auprès du bureau des admissions :

- Sous réserve de disponibilité, vos proches peuvent disposer d'un lit accompagnant pour une ou plusieurs nuits, uniquement en chambre individuelle.
- Vos proches peuvent bénéficier de repas accompagnant le midi et/ou le soir.
- Le règlement se fait au moment de la réservation.

À votre sortie, vous devrez vous acquitter du solde des prestations payantes que vous aurez demandées lors de votre séjour.

4

Votre *séjour* au PMPR

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Les visites - 14h / 20h

Au 1^{er} étage: sauf avis médical contraire, les visites sont autorisées dans une limite de deux personnes à la fois. L'accès à ce service est interdit aux enfants de moins de 10 ans.

Ces restrictions ne s'appliquent pas aux secteurs du rez-de-chaussée où des espaces sont à la disposition des familles pour se rencontrer.

Les visites doivent avoir lieu en dehors des séances de rééducation.

Les denrées alimentaires sont autorisées après avis médical.

Les repas

Les trois repas variés et équilibrés servis chaque jour, sont élaborés par une diététicienne. Ils respectent les prescriptions médicales ainsi que la pratique d'un culte, sous réserve que celui-ci ait été signalé (à l'admission de préférence).

Le linge

Le PMPR fournit les gants et serviettes de toilette ainsi que tout le linge de lit. Pour le reste, vous devez apporter vos effets personnels (pyjamas, affaires de toilettes...), et des vêtements confortables adaptés à la rééducation (jogging, peignoir, bonnet et maillot de bain). L'entretien du linge personnel reste à votre charge.

CONSIGNES DE SÉCURITÉ

L'établissement est en conformité avec les normes de sécurité incendie et dispose d'une centrale de détection incendie. Les issues de secours sont identifiées et indiquées sur le plan au dos du livret. Le personnel est formé aux consignes de sécurité incendie applicables aux établissements accueillant du public.

En cas d'urgence, des recommandations vous seront données par le personnel.



Pour votre sécurité et celle de toutes les personnes présentes, merci de ne pas :

- fumer dans l'établissement,
- obstruer les accès extérieurs,
- déposer d'objet sur les téléviseurs et radiateurs.



INFORMATIONS MÉDICALES

Les gardes médicales

La sécurité et la continuité des soins sont assurées 24h/24h par l'équipe médicale de la Fondation.

Les consultations extérieures

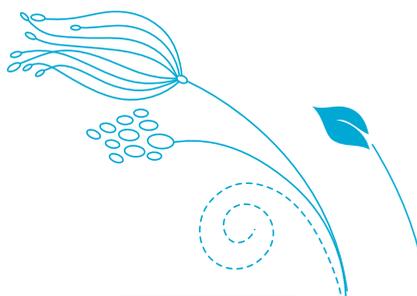
Des consultations à l'extérieur peuvent être organisées à partir de l'établissement, sur prescription médicale, auprès des spécialistes concernés.

Les urgences

Le PMPR dépend du SAMU 78 de l'hôpital François Quesnay situé à Mantes-la-Jolie.

Conduites addictives

Une liste d'organismes habilités à lutter contre l'alcoolisme, le tabagisme et les drogues illicites est jointe à ce livret.



4

Votre séjour au PMPR (suite)



CONFORT

Votre chambre

L'attribution de votre chambre n'est pas définitive. Au cours du séjour, vous pourrez être amené à en changer. Certaines chambres étant équipées de matériel spécifique, celles-ci sont attribuées en fonction des pathologies.

Le téléphone et la télévision

Voir chapitre "Prestations payantes" p. 5

Le courrier

Le courrier "Départ" doit être déposé timbré dans la boîte aux lettres située dans le hall d'accueil. Le courrier "Arrivée" est distribué quotidiennement dans les chambres.

Les boissons

Un distributeur de boissons payantes ainsi qu'une fontaine à eau gratuite sont installés au rez-de-chaussée.

Vos objets de valeur

Nous vous recommandons de ne pas amener d'objets de valeur ou d'argent (espèces ou autres moyens de paiement) au sein de l'établissement. Chaque chambre est équipée d'un coffre à code.

Internet

Un accès Wi-Fi gratuit est proposé sur tout le PMPR. Deux postes informatiques sont également disponibles en salle d'animation ouverte du lundi au vendredi de 14h à 18h et située au rez-de-chaussée.

La socio-esthéticienne

La Fondation Mallet met à votre disposition les services d'une socio-esthéticienne. Cette professionnelle propose des soins esthétiques et de bien-être adaptés, en accord avec la situation médicale de la personne, sur recommandation thérapeutique ou à votre demande (informations, conditions de prise en charge et tarifs à l'accueil général).

Le coiffeur

Si vous le désirez, un coiffeur dont la prestation sera à votre charge peut s'occuper de vous.

Le pédicure

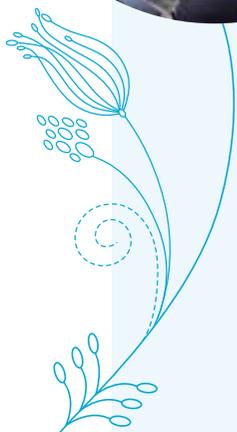
En cas de nécessité et après avis médical, vous pouvez bénéficier, à vos frais, des services d'un pédicure.

Le culte

Si vous le désirez, vous pouvez demander l'assistance d'un représentant du culte de votre choix.

Les interprètes

Une liste d'interprètes est disponible sur simple demande.



5

L'animation *de vos temps* *de **vie***

L'ÉQUIPE D'ANIMATION

Quatre personnes sont à votre écoute pour vous proposer des activités adaptées à vos envies

Votre hospitalisation dans notre établissement est un temps de vie où les soins laissent de la place pour d'autres activités.

Votre réadaptation peut prendre la forme de moments ludiques, conviviaux et informels, dans des espaces de parole et de liberté où l'on peut être simplement en présence, échanger, écouter.

Des espaces ouverts où l'on retrouve le plaisir d'être en lien avec les autres, grâce à des activités créatives, ludiques et culturelles.

"À CŒUR OUVERT"

Des professionnels de la Fondation Mallet sont formés aux questions relatives à la vie affective et sexuelle des personnes en situation de handicap. Vous pouvez les solliciter pour répondre aux questions que vous vous posez.

Vous pouvez emprunter des livres dans la bibliothèque située à **L'ESPACE FAMILLE** et vous connecter à internet à partir des deux postes informatiques à votre disposition durant les heures d'ouverture de la salle d'animation.

LA SALLE RÉSERVÉE AUX ACTIVITÉS

se trouve au centre du PMPR. Vous y venez librement, comme nous pouvons vous y amener.

L'équipe vous accueille de 14h à 18h du lundi au vendredi, un dimanche sur deux, et une soirée "Mardi Cinéma" par mois.

6

Nos équipes

L'ÉQUIPE DE PHARMACIE

- un pharmacien
- une préparatrice en pharmacie

L'ÉQUIPE SOIGNANTE

- un directeur des soins
- un cadre de rééducation
- une infirmière coordinatrice
- des infirmier(e)s
- des aides-soignant(e)s
- des kinésithérapeutes
- des ergothérapeutes
- des orthophonistes
- une psychomotricienne
- une neuropsychologue
- une assistante sociale
- une diététicienne
- une manipulatrice radio
- des animateurs
- des agents de services hôteliers

L'ÉQUIPE MÉDICALE

- deux médecins spécialisés en médecine physique et réadaptation
- un médecin neurologue
- un médecin généraliste

L'ÉQUIPE MÉDICO-ADMINISTRATIVE

- un cadre administratif
- deux secrétaires médicales
- un service Accueil et Admissions

→ Lors de votre séjour, vous pourrez identifier les personnes dans le service grâce à leurs tenues vestimentaires et/ou à leurs badges indiquant leurs noms et fonctions.

→ Le PMPR accueille tous les ans des étudiants des professions de la santé dans le cadre de stages: (infirmier(e), aide-soignant(e), kinésithérapeute, orthophoniste, psychologue, ergothérapeute, etc.)

Ces étudiants participent, sous la responsabilité d'un tuteur, aux soins qui vous sont prodigués et ont accès à votre dossier médical. Comme tout professionnel, les étudiants sont soumis aux règles de confidentialité. Si vous ne souhaitez pas qu'ils accèdent à votre dossier, signalez-le à l'encadrement ou au secrétariat médical. Voir "Vos Droits" p. 14

Notre force : la complémentarité d'une équipe pluridisciplinaire au service de votre rééducation et de votre réadaptation

Les médecins

Ils assurent la recherche du diagnostic et la conduite du traitement vous concernant. Ils sont à votre écoute, n'hésitez pas à les interroger sur votre état de santé.

La pharmacie

Elle participe à vos soins en préparant vos traitements.

L'équipe d'encadrement

Le directeur des soins, le cadre de rééducation, et l'infirmière coordinatrice sont pour vous des interlocuteurs privilégiés dans l'établissement. Ils sont responsables du bon fonctionnement des services. Pour tout événement marquant ou pour un renseignement, n'hésitez pas à prendre contact avec eux.

L'équipe soignante

- Les infirmier(e)s appliquent les prescriptions médicales et sont responsables des soins infirmiers. Ils/elles veillent à votre bien-être au quotidien.
- Les aides-soignant(e)s vous assistent dans l'accomplissement des actes de la vie quotidienne (toilette, habillage, repas...).

L'équipe de rééducation

Les kinésithérapeutes, ergothérapeutes, orthophonistes, psychomotricienne et neuro-psychologue assurent vos soins de rééducation et de réadaptation. Ils œuvrent pour préserver, développer, restaurer votre autonomie et votre indépendance.

L'équipe hôtelière

- Les agents de service hôtelier veillent à l'entretien et à l'hygiène des locaux. Ils participent à la distribution de vos repas.
- La diététicienne élabore des menus adaptés à votre santé et à vos goûts.

L'équipe administrative et sociale

Elle est disponible pour vous conseiller et vous accompagner dans vos démarches.

L'équipe d'animation

Son action est détaillée p. 9 de ce livret. Les animateurs sont là pour vous proposer des temps de partage, ludiques et culturels, selon votre disponibilité et votre envie.

Les équipes logistiques et techniques

Elles œuvrent en permanence pour assurer la sécurité et l'entretien des locaux et des installations techniques.



7

Les *plateaux techniques* et les métiers

BALNÉOTHÉRAPIE

Haute technologie

Ce plateau technique de balnéothérapie a été mis en service au début de l'année 2014. Il dispose de toutes les innovations techniques en matière d'équipements et d'infrastructures: trois bassins disposant d'une rampe mobile avec parcours, d'un lève-personne mobile de transfert, d'une zone de jet et d'un poste de surveillance.

Prise en charge pluridisciplinaire

Une de nos spécificités consiste à faire intervenir dans cet espace, différents métiers de la rééducation dont les approches complémentaires viennent enrichir votre parcours de soin.

Confort

Cet espace a été conçu pour être chaud, valorisant, sécurisant. Un espace où l'on se sent bien, en confiance, où on a envie de revenir. L'atmosphère tamisée, la température de l'eau, l'attention particulière qui vous est portée contribuent à faire de ce temps de rééducation et de réadaptation, un moment particulièrement agréable.

Hygiène et sécurité

Tous les bassins sont en inox et disposent d'une filtration indépendante. Le revêtement de sol est en bituterrazzo, chaud et antidérapant. Les vestiaires et douches sont équipés et adaptés à toutes les situations de handicap.

RÉÉDUCATION ET RÉADAPTATION

Kinésithérapie

Nous disposons de quatre salles. Les deux plus grandes, concomitantes, permettent des prises en charge collectives et individuelles dans une ambiance conviviale. Ce sont des salles de rééducation qui disposent d'un équipement complet et de plusieurs appareils spécifiques: verticalisateur, tables "Bobath", stabilométrie...

Une troisième salle est réservée à la rééducation à la marche.

Elle dispose pour cela d'un système d'assistance à la marche capable de couvrir les déplacements sur toute sa surface. Cette assistance est complétée par un tapis de marche destiné à l'entraînement à l'effort. Une quatrième salle est disponible pour la rééducation vestibulaire. Elle est spécialement équipée pour

permettre aux patients la restauration de l'équilibre naturel.

Ergothérapie

Tous les objectifs des exercices proposés en ergothérapie ont pour but d'améliorer l'indépendance et l'autonomie en vie quotidienne. Deux salles sont allouées à cette spécialité:

- une grande salle où sont réalisées prises en charge individuelles et collectives ;
- une petite salle de prise en charge individuelle.

Notre équipe d'ergothérapeutes propose notamment des consultations "Positionnement" (analyse des points d'appui en fauteuil en vue d'améliorer le confort et d'aider au choix de matériel), des visites à domicile pour l'adaptation du logement, l'accompagnement à la reprise de conduite d'un véhicule...



Psychomotricité

Autour du plaisir de se mouvoir, de l'échange et des potentialités du patient, la prise en charge en psychomotricité favorise la prise de conscience du corps, participant à la restauration des fonctions motrices, des fonctions d'équilibre, de coordination et de dissociation. Nous visons une meilleure adaptation à l'environnement par le renforcement de la confiance corporelle et de l'estime de soi. La psychomotricité encourage le patient à rechercher et à redécouvrir les sensations passées et à les exploiter pour sa reconstruction.

Orthophonie

Les orthophonistes interviennent dans le cadre de troubles de la parole, du langage, de la déglutition (consultations de bilan et diagnostic effectuées conjointement avec le médecin et la diététicienne) et des fonctions cérébrales.

Ils agissent en lien avec les ergothérapeutes et la neuropsychologue, s'inscrivant dans le projet de soin personnalisé établi pour chaque patient. Pour cela, le PMPR dispose de trois bureaux d'orthophonie qui permettent des prises en charge intensives.

Neuropsychologie

La fonction de neuropsychologue au sein du PMPR permet :

- d'évaluer les fonctions cognitives (mémoire, langage, attention, résolution de problèmes, planification, logique, raisonnement) afin de mesurer les séquelles dues à des lésions cérébrales identifiées (AVC, TC, SEP, tumeur cérébrale, etc.) ;
- de proposer un programme personnalisé de rééducation neuropsychologique. Celle-ci consiste à réaliser des exercices spécifiques et adaptés afin d'accélérer et d'amplifier la récupération.

La neuropsychologue assure un accompagnement et un soutien psychologique des patients comme de leur famille.

Des ateliers visant à développer la relaxation et la confiance en soi sont organisés (atelier d'hémi-wing-tsun-qi-gong, etc.).

Diététique & Nutrition

La diététicienne participe avec le chef de cuisine à la composition des menus de tous les patients.

Elle veille à la qualité, au respect des régimes, assure l'équilibre des repas et prend en compte les goûts alimentaires de chacun.

La diététicienne participe à l'éducation et à la rééducation nutritionnelle des patients.



Elle travaille en collaboration avec les orthophonistes dans le cadre de trouble de la déglutition afin d'adapter la texture alimentaire aux besoins du patient.

Assistance sociale

Une assistante sociale est présente pour vous et vos proches à tout moment de votre hospitalisation. Elle vous conseille, vous informe et vous accompagne dans l'élaboration de votre projet et dans l'accès à vos droits (CPAM, CAF, etc.).

Elle organise les conditions de vos sorties, qu'elles soient temporaires ou définitives.

Pour cela, elle vous aide à :

- préparer les dossiers administratifs,
- organiser la continuité des soins et le retour à domicile,
- rechercher un logement,
- préparer le placement en institution, si nécessaire.

Elle intervient aussi dans les mesures de protection juridique, les dossiers de dommages corporels et les questions liées à l'activité professionnelle.

8

Vos droits

en tant que personne hospitalisée

La personne à prévenir

Lors de votre admission, il vous sera demandé les coordonnées d'une personne à prévenir en cas de besoin, dont le rôle est de répondre et de prendre en charge les sollicitations au quotidien : démarches administratives, vestimentaires, sociales...

La personne de confiance

Vous pouvez, vous-même ou votre représentant légal, désigner une ou des personnes de confiance que vous souhaitez voir informée(s) de votre état de santé. Cette désignation est facultative et révocable à tout moment. Un formulaire de désignation, joint à ce livret, est à remettre au secrétariat médical.

La non-divulgaration de présence

Si vous souhaitez que votre présence ne soit pas divulguée, signalez-le en remplissant le formulaire prévu à cet effet joint à ce livret. Des dispositions seront mises en place afin de préserver votre anonymat.

Le consentement aux soins

Tous les examens, soins et séances de rééducation et de réadaptation seront effectués avec votre consentement et après avoir reçu les explications qui vous sont nécessaires. Vous participez à l'élaboration de votre parcours de soin. Celui-ci vous engage pendant toute sa durée. Votre présence à vos rendez-vous de soins est obligatoire.

Les données informatiques

Nous vous informons du recueil et du traitement informatique des informations vous concernant dans la limite des conditions fixées par la loi du 06.01.78 et du 06.08.04, pour assurer la gestion de votre dossier administratif et médical. Les données médicales sont transmises au Département de l'Information Médicale, et sont protégées par le secret médical.

En vertu de la réglementation CNIL, vous avez un droit d'accès et de rectification des informations vous concernant, directement auprès du directeur de l'établissement, sur demande écrite ou alors par l'intermédiaire d'un médecin de votre choix.

Le dossier médical

En cours de séjour, votre dossier médical peut être consulté après en avoir fait la demande auprès du médecin responsable de votre prise en charge.

Après votre sortie, nous vous remercions de formuler une demande écrite au directeur de l'établissement pour la communication ou la consultation de votre dossier. Les copies de documents seront à votre charge, selon les réglementations en vigueur.

LES DROITS DE LA PERSONNE HOSPITALISÉE SONT DÉFINIS PAR :

- la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés,
- la loi du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé,
- la loi du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel (modifiant la loi du 6 janvier 1978).

Les directives anticipées

La loi n°2005-370 du 22 avril 2005 dite loi "Léonetti", relative aux droits des malades et à la fin de vie a instauré les directives anticipées (art. L.1111-II du code de la santé publique): "Toute personne majeure peut rédiger des directives anticipées pour le cas où elle serait un jour, hors d'état d'exprimer sa volonté. Ces directives anticipées indiquent les souhaits de la personne relatifs à sa fin de vie concernant les conditions de la limitation ou l'arrêt de traitement. Elles sont révocables à tout moment. À condition qu'elles aient été établies moins de trois ans avant l'état d'inconscience de la personne, le médecin en tient compte pour toute décision d'investigation, d'intervention ou de traitement la concernant." Si vous souhaitez que vos directives soient prises en compte, sachez les rendre accessibles au médecin qui vous prendra en charge au sein de l'établissement: confiez-les-lui ou signalez leur existence et indiquez les coordonnées de la personne à laquelle vous les avez confiées.

La Charte de la Personne Hospitalisée

Ce document définit en onze points les principes généraux des droits des usagers, vos droits. La charte est affichée dans votre chambre et dans la plupart des lieux collectifs de l'établissement.

Vos plaintes et réclamations... Vos éloges, observations ou propositions

Si vous êtes satisfaits, dites-le nous.
Merci !

En revanche, si vous n'êtes pas satisfait de votre prise en charge, nous vous invitons à vous adresser à l'équipe d'encadrement ou au médecin qui vous a suivi dans notre établissement. Si cette première démarche ne vous donne pas satisfaction, vous pouvez écrire au directeur de l'établissement qui veillera à ce que votre plainte ou réclamation soit instruite selon les modalités prescrites par le code de la santé publique.

Toutes vos plaintes ou réclamations sont prises en compte par l'établissement et une réponse à vos courriers vous sera adressée dans les meilleurs délais.

Un registre des réclamations est tenu par le responsable Qualité de la Fondation Mallet.

Le directeur pourra, selon les cas, vous mettre en relation avec un médiateur médecin ou non médecin, membre de la Commission des Relations avec les Usagers et de la Qualité de la Prise en Charge (CRUQPC).

Le(s) médiateur(s) vous recevra, vous et votre famille éventuellement, pour examiner les difficultés que vous rencontrez.

La liste des médiateurs et leurs coordonnées est affichée dans l'établissement.



Droits des usagers de la santé



Label «Droits des Usagers de la Santé»

La Fondation Mallet a reçu le label "Droit des Usagers de la Santé" pour l'année 2015, en vertu des actions qu'elle met en place pour garantir le droit d'accès à une vie affective et sexuelle pour les personnes en situation de handicap.

9

Vos *sorties*



🌀 SORTIES WEEK-END

Elles sont autorisées sur avis médical et leur demande s'effectue auprès du service infirmier, selon les règles suivantes :

- elles sont autorisées à partir du 2^e week-end suivant votre hospitalisation ;
- l'autorisation est donnée pour un jour le 2^e week-end ;
- l'autorisation pour deux jours est donnée à partir du 3^e week-end.

Le week-end

Les départs se font :

- soit le vendredi après 17h pour un retour le dimanche à 16h au plus tard ;
- soit le samedi après 10h pour un retour le lundi à 9h au plus tard.

Le traitement

Les traitements pour le week-end ou les ordonnances en cas de sortie prolongée vous sont remis au bureau des infirmières avant votre départ.



🌀 FIN DE SÉJOUR

Le jour de votre sortie sera fixé par votre médecin référent. En pratique, les départs se font le matin à partir de 9h.

La veille de votre sortie, vous devez vous présenter au bureau des admissions afin de régulariser votre dossier de sortie administratif et régler les prestations annexes. Le jour de votre départ, un dossier médical complet vous sera remis par le service infirmier.

Le secrétariat médical tient à votre disposition une liste des sociétés de transport pour le cas où votre départ s'effectuerait en ambulance ou en VSL (sur prescription médicale et autorisation).

Nous vous remercions de bien vouloir remplir le questionnaire de sortie qui vous a été remis le jour de votre arrivée. Ce questionnaire est une aide précieuse pour nous aider dans notre démarche d'amélioration continue de la qualité et de la sécurité des soins et prestations.

Dans le cas où vous voudriez sortir contre avis médical, une décharge de votre part sera exigée.

10

Amélioration continue *de la qualité et de la sécurité des soins*

Depuis plus d'une dizaine d'années, le PMPR est engagé dans une démarche d'amélioration continue des soins délivrés aux patients et de ses prestations annexes. Cet engagement concourt parallèlement à l'atteinte d'autres objectifs : amélioration des conditions de travail pour les professionnels du PMPR, réduction de l'impact de notre activité sur l'environnement.

Pour atteindre ces objectifs, plusieurs commissions sont constituées.

Cellule d'identito-vigilance

Cette cellule a pour objectif de définir les organisations et les moyens à mettre en œuvre pour garantir une réalisation des soins au patient concerné : les séances de rééducation, les prélèvements pour les analyses biologiques, les repas, la distribution des médicaments...

Commission des Relations avec les Usagers et de la Qualité de la Prise en Charge (CRUQPC)

La CRUQPC a pour objectif de garantir et de promouvoir l'application des droits des patients. Elle étudie l'ensemble des plaintes et réclamations, l'ensemble des questionnaires de sortie, les demandes de dossiers... Elle accueille deux représentants des usagers appartenant à une association

mandatée par l'ARS pour siéger à cette commission. En cas d'insatisfaction sur la prise en charge, il est possible de saisir cette commission qui a un rôle de conseil et d'écoute.

Comité de Lutte contre la Douleur (CLUD)

Cette commission a pour thématique centrale la prise en charge de la douleur (physique ou morale) au PMPR. Cette thématique est abordée par différents angles : la prévention, l'évaluation et le traitement.

Comité de Lutte contre les Infections Nosocomiales (CLIN)

Cette instance créée en 2002, avec l'appui de l'Équipe Opérationnelle d'Hygiène (EOS), a pour objectif de définir une organisation et les moyens pour prévenir toute contamination microbiologique du patient au sein du PMPR. Plusieurs axes de travail sont abordés : prévention, prise en charge en cas de contamination, évaluation des pratiques, formation.

Comité du Médicament et des Dispositifs Médicaux Stériles (COMEDIMS)

Cette instance pilotée par la pharmacienne a pour vocation de garantir une sécurité maximale à chaque étape du circuit du médicament.

Comité de Liaison Alimentation Nutrition (CLAN)

Cette commission aborde les problématiques liées à la restauration et à la prise en charge nutritionnelle des patients.

Cellule de développement durable

Depuis 2013, le PMPR s'est engagé dans le développement durable avec un premier axe écologique et un second axe social. En effet, le PMPR veut réduire son impact sur l'environnement et améliorer la qualité de vie des professionnels au travail. Tous les travaux de ces différentes commissions sont coordonnés par le Comité de Gestion de la Qualité et de Prévention des Risques sous l'autorité de la Commission Médicale d'Établissement (CME).

En septembre 2014, le PMPR a été certifié par la Haute Autorité de Santé. Rapport de certification V2010 disponible sur le site de la Fondation (www.fondationmallet.fr) et de la HAS.

Pour communiquer et se renseigner

Accueil général Fondation

Tél. 01 34 85 36 00 (7j/7)
En semaine de 8h30 à 20h
Le samedi de 9h30 à 19h
Le dimanche de 13h à 20h
accueil@fmn78.fr

Admission - Facturation

Tél. 01 34 85 36 16
malletfacturation@fmn78.fr

Hospitalisation complète

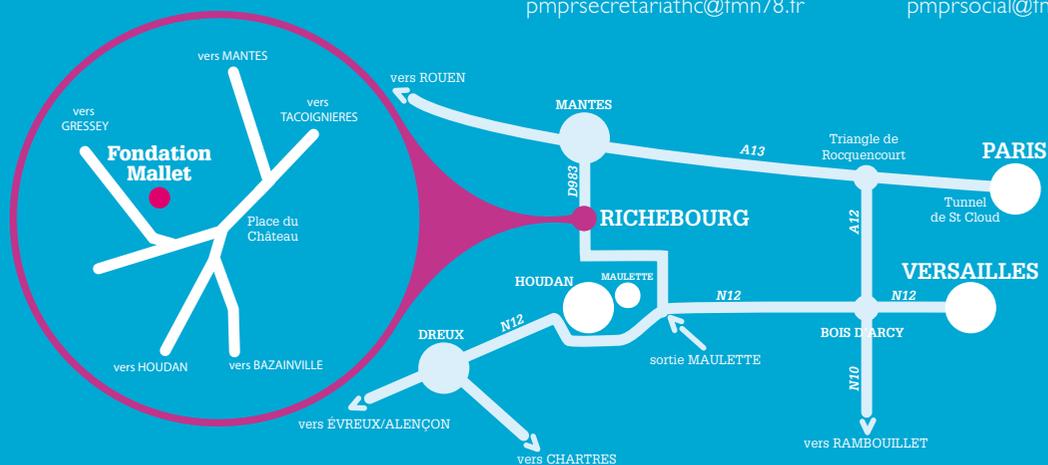
Secrétariat médical
Tél. 01 34 85 36 11
pmpsecretariat@fmn78.fr

Hospitalisation de jour

Secrétariat médical
Tél. 01 34 85 36 34
pmpsecretariat@fmn78.fr

Assistante sociale

Tél. 01 34 85 36 17
pmpsocial@fmn78.fr



22 route de Gressey – 78550 Richebourg
Tél. 01 34 85 36 00 – fondationmallet.fr

Fondation Jacqueline Mallet – J.-L. de Neufelize reconnue d'utilité publique